

## **REGLEMENT du Nocturn' trail du 17 novembre 2018**

### **EPREUVES**

2 courses de pleine nature, empruntant des chemins, sont proposées. L'une de 9.3 km, une seconde de 18.5kmainsi que 2 courses pour dédiées aux jeunes. Départ 16h pour la 1ère course jeune, 17h45 pour le 9.3 km et 18h15 pour le 18.5. Ce seront donc des parcours à réaliser en nocturne.

Les courses se dérouleront en une seule étape, à allure libre dans un temps limité dans l'obscurité totale, c'est pourquoi certaines mesures de visibilité sont indispensables.

Les départs ont lieu au même endroit (rue du Four) et différent en leur heure.

### **PARTICIPATION**

Les courses sont ouvertes à tous, mais certaines ne sont pas accessibles aux jeunes.

(catégories espoirs à vétéran pour toutes les épreuves).

Les juniors peuvent faire le 9.3 et le 18.5.

Les cadets peuvent courir le 9.3 km, licenciés ou non sous réserve de fournir un certificat médical légal.

Attention, toutes les licences sportives ne sont pas acceptées.

Seules sont acceptées les licences suivantes :

- Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la mention non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

Les licences étrangères ne sont pas valables en France.

Pour les non-licenciés, il est nécessaire de fournir un certificat médical avec la notification spécifique : "non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou du sport en compétition ou de la course à pied en compétition".

Ce certificat datera de moins d'un an à la date de l'épreuve et sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Seuls les dossiers complets (paiement et certificat ou licence) seront retenus. Pas de vérification de certificat sur place.

Il est interdit de participer avec un animal , ou de faire l'épreuve sans dossard ou de se faire accompagner par un vtt ou tout autre véhicule motorisé ou non

**DEPART EPREUVES :**

Les départs (courses jeunes et adultes) se feront devant l'entrée de la maison des associations de Maroeuil, rue du Four, pour les 2 courses.

**ARRIVEE :**

L'arrivée sera dans l'enceinte de la maison des associations de Maroeuil pour toutes les épreuves.

**REMISE DES DOSSARDS**

- Vendredi soir de 18h à 20h.
- samedi après-midi (horaires spécifiés en temps et en heure).

**SEMI AUTO-SUFFISANCE :**

Le principe de course individuelle en semi auto-suffisance est la règle.

1 poste de ravitaillement pour le 18.5 km.

Les ravitaillements seront approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place.

Seule l'eau plate (à l'exclusion des autres boissons) est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau. Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

L'assistance personnelle est autorisée uniquement sur les postes de ravitaillement officiels. Il est interdit de se faire accompagner par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit, aussi bien à pied qu'en vtt.

Il n'y a plus de gobelets sur les ravitaillements pour des raisons écologiques.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

Dossier obligatoirement complet : fiche d'inscription, licence sportive accepté en cours de validité au jour de la course ou certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition , datant de moins de un an.

**ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE :**

La participation au Nocturn'Trail entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé ou disqualifié. Vous devez garder vos déchets sur vous.

Tout coureur qui cherche à tricher sera immédiatement mis hors course.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

**INSCRIPTION**

Droits d'engagement au 01/09/2018

- Trail 18.5 km : 15€
- Trail 9.3 km : 10€

Attention : majoration de 2 euros au 01/10/18, puis à nouveau 2 euros au 01/11/2018.

Inscriptions closes pour chaque course dès que le nombre maximum de coureurs est atteint.

**Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.**

#### **ANNULATION D'UNE INSCRIPTION :**

**Toute annulation d'inscription pour une course doit être faite par e-mail ou par courrier. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone ou fax.**

**Toute annulation entraîne 5 euros de retenue de frais de dossiers. A partir du 01/11/2018, l'intégralité de l'inscription reste acquise à l'organisation .**

#### **EQUIPEMENT :**

**Equipement obligatoire (contrôle possible sur le parcours) :**

- **Lampe frontale en état de marche, et autonomie en batterie ou pile suffisante pour la durée de l'épreuve.**
- **Tenue appropriée à la pratique du trail ou de la course à pied.**
- **Au moins un vêtement avec une bande réfléchissante bien visible.**

**Tout coureur n'ayant pas son matériel obligatoire ne sera pas autorisé à prendre le départ.**

**Equipement conseillé :**

**veste légère cas de pluie, gourde, chaussures spécifiques au trail, alimentation.**

#### **DOSSARDS :**

**Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo ou la convocation reçue par mail. Chronométrage électronique par puce.**

**Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché.**

**Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux aires de ravitaillement, sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course. Le dossard n'est jamais retiré.**

#### **COURIR SANS DOSSARD EST INTERDIT :**

**Un filtrage des concurrents sera mis en place, ceux qui ne portent pas le dossard sur la face avant de leur tee shirt seront refoulés et ne pourront pas continuer l'épreuve.**

#### **SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE :**

**Une assistance médicale sera disposée à l'arrivée. Des secouristes seront présents et pourront se rendre sur le parcours à tout moment.**

#### **LE PARCOURS :**

- **Le parcours est vallonné.**
- **Les chemins sont balisés pour éviter toute erreur de parcours.**
- **Un descriptif du parcours est disponible sur le site et ils seront affichés lors du retrait des dossards.**
- **Les parcours comprennent plusieurs passages goudronnés, sur la voie publique. C'est pourquoi des barrières seront installées, pour créer un « couloir », pour les coureurs, limitant leur dispersion sur la route, qui par endroit ne sera pas fermée à la circulation. Tout coureur surpris en dehors de ces couloirs, sera disqualifié.**

#### **TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES :**

**Barrière horaire pour le 9.5 kms :**

- **A l'arrivée : 19h15**

**Barrière horaire pour le 18.5 kms :**

- **En fin de 1er tour, au passage devant la maison des Associations, à 9.3 km au plus tard à 19h30**
- **à l'arrivée : 21h15**

**Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle). Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. Un service de rapatriement sera proposé au coureur.**

**En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires.**

#### **ABANDON ET RAPATRIEMENT :**

**Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laissez-passer.**

#### **PENALISATION - DISQUALIFICATION :**

**Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à contrôler le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect de l'ensemble du règlement.**

**Tout coureur n'étant pas en possession, lors d'un contrôle sur le parcours, de la totalité de son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.**

**Une pénalisation minimum d'une heure est appliquée pour tout autre manquement au règlement.**

**Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent.**

**Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :**

- **port du dossard non conforme (il doit être porté à l'avant du tee shirt)**
- **non passage à un poste de contrôle**
- **non-port du matériel exigé**
- **utilisation d'un moyen de transport**
- **départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite**
- **dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage**
- **non assistance à un concurrent en difficulté**
- **assistance personnelle en dehors des postes officiels de ravitaillement**
- **non respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours**
- **pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage**
- **insultes, impolites ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole**
- **refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve.**

#### **CONTROLE ANTI-DOPAGE :**

**Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve.**

**Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraîne l'interdiction de concourir pendant les cinq années suivantes et est signalé à la fédération d'appartenance du coureur.**

#### **RECLAMATIONS :**

**Elles sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.**

#### **MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE :**

**En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires ou même le parcours .**

**Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation comité d'Organisation.**

## **ASSURANCE :**

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

## **CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :**

Un classement par catégories et parcours sera établi pour les trails. Les cani-cross sont acceptés, mais auront leur classement propre (pas de remise de récompense)  
Pas de classement pour les 2 courses enfant.

Des récompenses sous forme de coupes et lots seront distribués pour certaines catégories :

### **Les coupes :**

- Les trois 1er au scratch masculin et féminin des 2 courses adultes recevront 1 coupe
- Les 1er des catégories cadet/junior / senior / V1 / V2 / V3 / V4 / V5 / V6 masculin et féminin recevront 1 coupe

### **Les lots :**

- Sur le 9 km :le podium scratch féminin et masculin recevront un bon d'achat chez le partenaire de la course (Decathlon Arras) 3ème : 10euros / 2ème : 20euros / 1er : 30 euros
- Sur le 18km : le podium scratch féminin et masculin recevront un bon d'achat chez le partenaire de la course (Decathlon Arras) 3ème : 15euros / 2ème : 30euros / 1er : 50 euros  
Le 1er vétéran masculin et féminin recevront un bon de 25 euros

## **DROITS A L'IMAGE :**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

Il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **COMPORTEMENT :**

Pas de tricherie, ni avant ni pendant la course.

Respecter :

- les bénévoles qui eux aussi participent pour le plaisir.
- les autres coureurs : pas d'aide matérielle hors des zones prévues.
- la population locale qui accueille la course.

Toute tricherie entraîne une mise hors classement et une interdiction de participer à l'épreuve de 1 à 3 ans .

#### **LE RESPECT DE LA NATURE :**

**Respecter la faune, la flore.**

**Ne rien jeter sur le sol.**

**Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion irréversible du site.**